

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°25 06 03 P
Arrêté portant composition du jury de suivi P25 du Master délocalisé au Togo
Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique »,
Parcours « Informatique et Systèmes » et « IA et Big Data »
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de l'Université de Lomé

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2024-2025.*

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi du semestre de Printemps 2025, pour la première et deuxième année du Master « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Informatique et Systèmes » et « IA et Big Data » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Président du jury : Frédéric HOLWECK

Vice-président du jury : Kossi ATCHONOU GLO

Membres du jury :

- Florence TYNDIUK
- Tchamye T.E BOROZE
- Sid LAMROUS
- Amir HAJJAM EL HASSANI

Article 2 :

Le jury de suivi du semestre de Printemps 2025, pour la première et deuxième année du Master « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Informatique et Systèmes » et « IA et Big Data » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2024-2025, se réunira les :

- M1-M2 – 1^{er} jury : Vendredi 18 juillet 2025 à 14h00 – EPL – Université de Lomé
- M1-M2 – 2^{ème} jury : Mercredi 23 juillet 2025 à 14h00 – EPL – Université de Lomé

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 10 juin 2025

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

